

Conseil municipal de Lit et Mixe

Session ordinaire du 6 juin 2016

Amendement à la délibération relative au
« Lancement d'une maîtrise d'œuvre complète pour la construction d'une
maison de santé»

Exposé des motifs :

Afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de la commune, et de déterminer un emplacement satisfaisant l'intérêt général, il est proposé d'organiser une consultation de la population.

Article 1

La commission « cadre de vie et infrastructures » est chargée de proposer au conseil municipal les règles d'organisation de cette consultation.

Amendement déposé par Pierre Juyon, Stéphanie Arné, Marc Riglet